



ARRETE MUNICIPAL PM-180-2023

Portant déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Roquebrussanne,

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2212-2 et L.2212-4,

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles L.731-3 et suivants et R.731-1 et suivants,

VU le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure,

VU le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L 724-1 à L 724-14 relatifs aux réserves communales de sécurité civile

VU l'arrêté n° PM-093-2023 du 12 avril 2023 portant approbation du plan communal de sauvegarde,

VU l'arrêté n° 03/2017 du 16 mars 2017 portant création de la réserve communale de sécurité civile,

Considérant les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant du placement en vigilance orange alerte canicule par monsieur le Préfet du Var,

Considérant la demande de Monsieur le Préfet du Var d'activer le Plan Communal de Sauvegarde,

Considérant qu'il appartient au Maire, de part ses pouvoirs de police générale, de pourvoir à la sécurité des personnes et des biens,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le plan communal de sauvegarde de la commune sera mis en application à compter de ce jour à 14h00.

Article 2 :

L'ensemble des agents de la commune, quel que soit leur statut, rejoignent leurs postes sans délai et se tiennent à la disposition de leur autorité hiérarchique.

Article 3 :

Les membres de la réserve communale de sécurité civile se tiennent à disposition de leur autorité hiérarchique et sont amenés à intervenir sur le territoire communal.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Fait à La Roquebrussanne, le mardi 18 juillet 2023



Le Maire
Michel GROS

Page 1 sur 2

